

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2014

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : BUCHAUT Romain – GOMEZ André – POLASTRO Maryse - VANPARYS Odette (Adjoints)
CASTRO Michèle – BELOTTI Michel – PERARD Judith – RUIZ Patrice – BENLAKHLEF Omar – GOMEZ Jacqueline

ROUANET Christian donne pouvoir à GOMEZ André
AZZARO Pascal donne pouvoir à PIZOT Roger
GACON Elisabeth donne pouvoir à CASTRO Michèle
COQUET Karine donne pouvoir à PERARD Judith

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'accorder au Comptable du Trésor l'indemnité de Conseil au taux maximum pour assurer les prestations de Conseil.
- **DIT Que** la dépense est prévue à l'article 6225 « Indemnité au Comptable » du Budget Communal

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – NOMINATION DE COMMISSAIRES

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil **DECIDE** de proposer une liste de présentation comportant 12 Commissaires Titulaires et 12 Commissaires Suppléants pour composer la Commission Communale des Impôts Directs parmi lesquels 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires Suppléants seront désignés et retenus par la Direction des Services Fiscaux des Bouches du Rhône.

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
ROUANET Christian	GIRAUD Alain
CROS Josette	CURINIER Erick
SIENNE René	LAMBERT Pascale
GACON Elisabeth	DE SOUZA Brigitte
JEULLAIN Bernard	RISBOURG Bernard
AUBERT Marie Claude	POUSA Christine
BULLADO Yves	DAUMAS Laurent
CASTRO Michèle	BOURSE Christiane
RUIZ Joseph	BELOTTI Michel
RENVERSADE Sylvie	VANPARYS Odette
ARBAUD Michel	ROCHE Jean-Michel
RENUCCI Sylvie	SAILLY Micheline

3. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle
- **DIT Que** Monsieur le Maire devra rendre compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de cette délégation consentie

CODE DES MARCHES PUBLICS – MODALITES DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés, selon la procédure adaptée d'un montant inférieur à :
 - Pour marché de travaux : 1 000 000.00€
 - Pour marché de Fournitures et Services : 207 000.00€ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

4. DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR RECENSEMENT DE LA POPULATION (2015)

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil :

- **DESIGNE** Madame VANPARYS Odette en qualité de Coordonnateur Communal pour l'enquête de recensement de 2015.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (FDADL) POUR EXTENSION CANTINE SCOLAIRE

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil,

- **SOLLICITE** l'aide financière la plus large possible du Conseil Général dans le dispositif Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDADL)

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.